



**LISTE DE DÉCISIONS DU COLLÈGE DE ZONE DE WALLONIE PICARDE
13 MAI 2025 – POSTE DE SECOURS DE BLATON**

PRESENTS :

Madame MARGHEM Marie-Christine, Présidente du Collège et du Conseil ;
Mesdames et Messieurs les membres du Collège, CASTERMAN Michel, CLOET Ann, DI LORENZO Frédéric, DUDANT Gauthier, DUPIRE Jacques, LEEUWERCK Alice (à partir du point 5), MARLOT Bastien, MOTTE Antoine, VAN GROOTENBRULLE Florent ;

Monsieur Charles YSEBAERT, Commandant de Zone f.f. ;
Madame Céline VANDENBULCKE, Secrétaire de Zone ;

Monsieur Florent BOTTE, comptable spécial, invité en tant qu'expert ;
Madame Laurence LEFEBVRE, adjointe au comptable spécial, invitée en tant qu'experte.

Point 1. Régime disciplinaire - Audition d'un membre du personnel devant le Collège de Zone.

Point 2. Régime disciplinaire - Audition d'un membre du personnel devant le Collège de Zone.

Point 3. Compte-rendu de la dernière séance - Approbation.

À l'unanimité, le Collège de Zone d'approuver le compte-rendu de la séance du 01/04/2025.

Point 4. Point sur l'organisation.

Pas de décision.

Point 5. Calendrier des réunions du Collège et du Conseil de Zone - Approbation.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de fixer comme suit le calendrier des réunions du Collège et du Conseil de Zone de la deuxième partie de l'année 2025 :

Dates	Lieux
02/09/2025	Poste de Blaton
07/10/2025	Poste de Warneton
04/11/2025	Poste de Rebaix
02/12/2025	Poste de Mouscron

Point 6. Audit psychosocial du personnel administratif et opérationnel – Information relative à la mission d'aide à la mise en place des mesures correctrices et d'un plan d'action.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de reporter le point et d'en discuter avec les organisations syndicales de la Zone de Secours avant de prendre une décision.

Point 7. ReZonWal – Information et prise de position.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de reporter le point dans l'attente d'une discussion avec les autres zones du Hainaut.

Point 8. Union Royale des Sapeurs-Pompiers du Hainaut (URSPH) – Information et prise de position.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de remettre un avis favorable à l'affiliation du personnel de la Zone de Secours Wallonie Picarde à l'URSPH, Union Royale des Sapeurs-Pompiers du Hainaut et, dès lors, de ne pas apporter de changement par rapport aux décisions prises sur ce point par l'ancienne mandature.

Point 9. Répétition du marché pour le financement des investissements - deuxième nouvelle consultation.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de redemander offre auprès de la banque Belfius Banque SA pour le financement des dépenses extraordinaires des années 2022 et 2023 pour la Zone de Secours de Wallonie Picarde.

Point 10. Ordonnancement des mandats.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le paiement des factures.

Point 11. Ratification des bons de commande.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de ratifier les bons de commande.

Point 12. Désignation d'un secrétariat social pour la Zone de Secours Wallonie Picarde - Prolongation de contrat.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de prolonger le contrat avec le secrétariat social SST Secrétariat Social - Quai Andreï Sakharov, 8 à 7500 Tournai - pour une durée d'un an.

Point 13. Acquisition d'équipements destinés aux pompiers de la Zone de Secours Wallonie Picarde - Approbation des conditions et du mode de passation.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de lancer un marché public ayant pour objet "Acquisition d'équipements destinés aux pompiers de la Zone de Secours Wallonie Picarde" comprenant les casques de secours technique, les insignes de grades et les anneaux cousus, estimé à 73.422,80 € TVA comprise pour une durée de 4 ans.

Point 14. Fourniture de café avec mise à disposition de machines - Approbation des conditions et du mode de passation.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de lancer un marché public ayant pour objet "*Fourniture de café avec mise à disposition de machines*", estimé annuellement à 7.600,00 € hors TVA ou 8.161,00 € TVA comprise.

Point 15. Installation d'un décompteur sur la bouche d'incendie du poste de secours de Warneton - Accord.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la demande de la Ville de Comines-Warneton d'installer un décompteur sur la bouche d'incendie située sur le parking de la caserne de Warneton pour l'arrosage des plantes de ses serres.

Point 16. Approvisionnement de panneaux/sections de bois et quincailleries pour la Zone de Secours Wallonie Picarde - Résiliation du lot 1.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de résilier le lot 1 « Fourniture de panneaux/sections de bois » du marché « Approvisionnement de panneaux/sections de bois et quincailleries pour la Zone de Secours Wallonie Picarde » auprès de la firme DK BOIS SERVICES SA, Rue de la Scierie 23 à 7711 Dottignies, étant donné que cette dernière ne sait plus maintenir les conditions tarifaires proposées dans leur offre.

Point 17. Location de bouteilles d'oxygène médical - Approbation de l'attribution.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'attribuer le marché ayant pour objet "*Location de bouteilles d'oxygène médical*" à l'entreprise ayant remis la seule offre, à savoir G.T.B. - GAZ TECHNIQUE BELGE - B.T.G. - BELGISCHE TECHNISCHE GASSEN SPRL, Zoning Ouest 15 à 7860 Lessines pour le montant annuel de 12.026,88 € TVAC (0% TVA).

Point 18. Acquisition d'un camion-citerne de 8000 litres destiné à la Zone de Secours Wallonie Picarde - Arrêt de la procédure de passation.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'arrêter la procédure du marché ayant pour objet "Acquisition d'un camion-citerne de 8000 litres destiné à la Zone de Secours Wallonie Picarde" (N° 2025 -002) suite à la révision de manière approfondie des clauses techniques par le groupe opérationnel. Il sera proposé au Conseil de Zone de relancer la procédure.

Point 19. Aménagement de camionnettes "pompiers" pour le transport de matériel d'intervention - Arrêt de la procédure de passation.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'arrêter la procédure du marché n° 2024 -060 "Aménagement de camionnettes "pompiers" pour le transport de matériel d'intervention" étant donné qu'aucune offre n'a été réceptionnée. Il sera proposé au Conseil de Zone de relancer la procédure.

Point 20. Acquisition de matériel pour l'équipement de la berce pollution colmatage - Annulation du lot 6 "Barrages flottants de confinement à flotteur cylindrique".

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'annuler le lot 6 "Barrages flottants de confinement à flotteur cylindrique" du marché ayant pour objet "Acquisition de matériel pour l'équipement de la berce pollution colmatage" étant donné que l'adjudicataire ne sait pas livrer l'article proposé dans son offre.

Point 21. Fourniture de consommables pour les ambulances - Approbation des conditions et du mode de passation.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de lancer un marché public pour la "Fourniture de consommables pour les ambulances", estimé annuellement à 52.000 € HTVA.

Point 22. Fourniture de produits pharmaceutiques pour les ambulances - Approbation des conditions.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de lancer un marché public pour la "Fourniture de produits pharmaceutiques pour les ambulances", estimé annuellement à 2.800,00 € hors TVA ou 2.968,00 € TVA comprise.

Point 23. Conditions d'octroi de la prime d'assurance collective ou de groupe du personnel volontaire - Prise de position.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide, pour les polices rattachées à Mouscron et Tournai, qu'en cas de versement d'une indemnité par Ethias à la suite du décès d'un membre volontaire, autre que le décès survenu en service ou résultant de blessures reçues ou de maladie contractée en service, la zone de secours reverse l'indemnité aux ayants droits.

Point 24. Gardes AMU du poste de secours de Leuze-en-Hainaut et de Warneton - Difficultés et réflexion relative aux pistes de solution.

Point d'information et pas de décision.

Point 25. Recrutement au grade de sapeur-pompier volontaire - Présentation du processus et du timing.

Pas d'information et pas de décision.

Point 26. Recrutement au grade de sapeur-pompier volontaire - Validation des résultats et constitution de la réserve.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de valider les résultats consignés dans le procès-verbal du concours de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires et d'arrêter la liste des 19 lauréats du concours à verser dans la réserve de recrutement.

Point 27. Engagement d'un membre du personnel administratif pour la fonction d'agent technicien en prévention incendie à durée déterminée.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'engager un membre du personnel en contrat à durée déterminée de 6 mois pour la fonction de membre du personnel administratif - d'agent technicien en prévention de l'incendie.

Point 28. Engagement d'un membre du personnel administratif en contrat à durée indéterminée - Ratification.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de ratifier l'engagement d'un membre du personnel - magasinier en contrat à durée indéterminée, suite à l'évaluation favorable rédigée par son supérieur hiérarchique à l'issue de la période de contrat à durée déterminée.

Point 29. Engagement d'un membre du personnel administratif en qualité d'étudiant jobiste.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver l'engagement d'un étudiant jobiste pour des prestations déterminées selon les nécessités de la Zone de Secours et les disponibilités de l'intéressé, à savoir du 01/07/2025 au 22/08/2025, compte-tenu du besoin en personnel administratif pour le service des ressources humaines.

Point 30-32. Fins de stage de recrutement et nominations au grade de sapeur-pompier volontaire et professionnel.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'acter la fin de stage de recrutement au grade de sapeur-pompier volontaire et professionnel de trois membres du personnel.

Point 33-40. Cumuls d'activités professionnelles.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'accepter le cumul d'activités professionnelles de huit membres du personnel.

Point 41-53. Allocations pour diplôme : régularisations.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de régulariser et d'approuver l'octroi d'une allocation pour diplôme à treize membres du personnel.

Point 54-55. Promotions barémiques de deux membres du personnel opérationnel professionnel.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la promotion barémique de deux membres du personnel opérationnel.

Point 56. Congés annuels de vacances du Commandant de Zone faisant fonction - Approbation.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de donner son accord concernant les congés sollicités par le Commandant faisant fonction.

Point 57-58. Interruptions de carrière - Ratification.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'accepter la prolongation d'1 an du congé pour interruption de carrière accordé à un membre du personnel et d'accorder un congé pour interruption de carrière à un membre du personnel.

Point 59. Absence de longue durée pour raisons personnelles.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'accepter la demande d'un membre du personnel de bénéficier d'une absence de longue durée pour raisons personnelles suite au refus de l'ONEM de pouvoir bénéficier d'une interruption de carrière.

Point 60-62. Temps partiel médical - Approbation.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la prolongation du temps partiel médical de trois membres du personnel.

Point 63-67. Mises en disponibilité pour maladie de cinq membres du personnel opérationnel professionnel.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'acter la mise en disponibilité de cinq membres du personnel.

Point 68. Suspension de nomination d'un membre du personnel volontaire - modification.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de modifier la suspension de nomination sollicitée par un membre du personnel.

Point 69-70. Leasings vélo en faveur des membres du personnel – Approbation de deux commandes.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la commande de vélo dans le cadre du leasing vélo sollicitée par deux membres du personnel.

Point 71-73. Cessation de fonction - Démissions honorable de trois membres du personnel volontaire.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la démission honorable de trois membres du personnel.

Point 74. Consolidation d'accidents du travail suite aux décisions du service médical compétent.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de consolider les accidents du travail des membres du personnel pour lesquels le service médical compétent a conclu que le dossier pouvait être classé sans suite.

Point 75. Décision relative à une rente suite à un accident de travail.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'accorder une incapacité permanente à un membre du personnel à la suite de l'accident du travail.

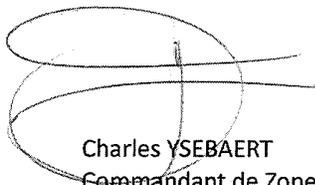
Point 76. Consolidation d'accidents du travail pour les incapacités de moins de 30 jours.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la consolidation des accidents du travail sans incapacité permanente et de notifier cette décision aux membres du personnel concernés par envoi recommandé.

Pour le Collège de Zone,



Céline VANDENBULCKE
Secrétaire de Zone



Charles YSEBAERT
Commandant de Zone f.f.



Marie-Christine MARGHEM
Présidente de Zone

